

COMMUNE DE Saulvay

Commune	Année	N° du dossier
---------	-------	---------------

☒ Permis de construire ☐ Certificat d'urbanisme

☐ Permis d'aménager ☐ Déclaration préalable

☐ Permis de démolir

J	J	M	M	A	A	A	A

PAR	NOM, PRENOMS PIA SUR ROUVIER	
HABITANT À	ADRESSE DU DEMANDEUR (VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE) 3 place du General de Gaulle 88000 EPINAL	RÉFÉRENCES CADASTRALES DU TERRAIN (SECTION ET N° DES PARCELLES) 2A n° 3 - 30 2E n° 9
POUR UN PROJET SITUÉ À	ADRESSE DU TERAIN (VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE) SUR ROUVIER / la Croix de laux 55500 SAULVAUX	SURFACE DU TERRAIN 309070 m ²

SITUATION DU PROJET	SI DOCUMENT D'URBANISME (POS, PLU, CARTE COMMUNALE : ☐ EN ZONE URBANISABLE ☐ EN ZONE NON-URBANISABLE	
	ZONAGE :	ZONAGE :
APPRECIATION DES RISQUES	SANS DOCUMENT D'URBANISME : ☐ DANS UNE PARTIE URBANISÉE ☐ CENTRE URBAIN OU MILIEU AGGLOMÉRE ☐ AUTRE	
	☒ DANS UNE PARTIE NON URBANISÉE ☒ TERRAIN AGRICOLE ☐ ESPACE BOISÉ ☐ AUTRE	
HISTORIQUE	• Y A T-IL À PROXIMITÉ DES BÂTIMENTS GÉNÉRANT DES NUISANCES (Art. R. 111-2) ? ☐ OUI ☐ NON NATURE DES NUISANCES : DISTANCE :	
	• LE TERRAIN EST-IL SITUÉ DANS UN SECTEUR A RISQUES ? ☐ OUI ☐ NON NATURE :	
HISTORIQUE	• LE TERRAIN EST-IL ISSU D'UNE PLUS GRANDE PROPRIÉTÉ ? ☐ OUI ☒ NON	
	• SI OUI, NOMBRE DE DÉTACHEMENTS CONSTATÉS DEPUIS 10 ANS :	

LE TERRAIN CI-DESSUS EST OU SERA DESSERVI DANS LES CONDITIONS SUIVANTES										
ÉQUIPEMENTS PUBLICS	desservi : capacité		non desservi	longueur en m	Sera desservi ?		avant le	nom du concessionnaire	prise en charge communale	
	suffisante	insuffisante			OUI	NON			OUI	NON (3)
Eau potable	☐	☐	☐		☐	☐			☐	☐
Assainissement eaux usées (2)	☐	☐	☐		☐	☐			☐	☐
Assainissement eaux pluviales	☐	☐	☐		☐	☐			☐	☐
Électricité BT	☐	☐	☐		☐	☐			☐	☐
Voirie publique	☐	☐	☐		☐	☐			☐	☐
Voirie privée	☐	☐	☐		☐	☐			☐	☐
Sécurité incendie	☐	☐	☐		☐	☐			☐	☐

1

3. PARTICIPATIONS D'URBANISME

LE PROJET SUSVISÉ DOIT-IL ÊTRE ASSUJETTI AUX PARTICIPATIONS SUIVANTES ?

☐ OUI

☒ NON

- ☐ PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX (Art. L. 332.11.1), instituée par délibération du :
Délibération spécifique liée au projet en date du Montant : (à joindre pour chaque projet)
- ☐ ÉQUIPEMENT PROPRE (Art. L. 332-15.3), joindre l'accord du demandeur
- ☐ ÉQUIPEMENT PUBLIC EXCEPTIONNEL (Art. L. 332.8)
- ☐ RACCORDEMENT À L'ÉGOUT (Art. L. 332-6-1-2)
Délibération en date du Montant :
- ☐ PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (Art. L. 332.9)
Délibération en date du Montant :
- ☐ PARTICIPATION DU CONSTRUCTEUR EN ZAC (Art. 311-4)
- ☐ PARTICIPATION POUR NON-RÉALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT (Art. L. 332-6-1-2)
Délibération en date du Montant :

4. FISCALITE

APPLICABLE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

☐ T.L.E.

Instituée par délibération en date du :

EN CAS DE PROJET DE LOGEMENTS SOCIAUX H.L.M. : LA COMMUNE A-T-ELLE DÉLIBÉRÉ POUR EXONÉRER LES LOGEMENTS RÉALISÉS PAR LES ORGANISMES H.L.M. ?

☐ OUI

☐ NON

SI OUI, DATE DE CETTE DÉLIBÉRATION :

5. AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION

ASPECT EXTÉRIEUR ET ABORDS	OBSERVATIONS DU MAIRE SUR L'ASPECT EXTÉRIEUR DU PROJET (TOITURES, FAÇADES, CLÔTURES) :
	SON INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT (PLANTATIONS ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS) :
	Y A-T-IL LIEU D'IMPOSER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES ?
ACCES	LES CONDITIONS D'ACCÈS SONT-ELLES SATISFAISANTES ? ☒ OUI ☐ NON OBSERVATIONS :
AIRES DE STATIONNEMENT	OBSERVATIONS DU MAIRE

6. AVIS DU MAIRE

☒ FAVORABLE (NATURE ET MOTIFS DES PRESCRIPTIONS S'IL Y A LIEU) :

DATE : 20/12/2024

☐ DEFAVORABLE (INDIQUER LES MOTIFS COMPTE TENU DES OBSERVATIONS FIGURANT AUX RUBRIQUES CI-DESSUS) :

LE MAIRE

Gilles ETIENNE

